

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 JANVIER 2024 à 19 heures 30.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la commune de LABERGEMENT SAINTE MARIE s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ludovic MIROUDOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 9

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Madame Sophie LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Mickaël MARGUIER, Madame Bernadette ROYET, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Daniel PASQUIER.

Absents Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick THOMET pouvoir à Madame Sophie VOEGTLIN-LAMBERT
Madame Christiane FERRE pouvoir à Madame Angélique CHOUFFE
Monsieur Romuald BASKA

Absent :

Monsieur Philippe TOURNIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation en date du 07/01/2024

Ordre du jour :

- 01°) – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2023
- 02°) _ Décisions du Maire
- 03°) – Démissions de conseillers municipaux
- 04°) – Ecole des 2 Lacs : Projet d'extension
- 05°) – Compte rendu de la commission « terrain »
- 06°) – Résidence séniors et périscolaire : Etude de faisabilité
- 07°) – Bâtiment « Ancienne gare »
- 08°) – Chauffage plaquettes
- 09°) – Vote des impôts directs 2024
- 10°) – Compte rendu de la commission « bois »
- 11°) – Désignation de l'agent chargé de la mise en œuvre des procédures de sécurité
- 12 °) – Règlement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2024
- 13°) – Annulatif de titre
- 12°) – Questions et informations diverses

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Angélique CHOUFFE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Arrêt du Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2023.

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet au vote des présents et représentés, le dernier Procès-Verbal du 13 décembre 2023.

Le Conseil Municipal adopte le PV de la séance du 13 décembre 2023 par

POUR : 12 CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – Daniel PASQUIER

RENDU D'ACTES

Décisions du Maire en vertu de ses délégations

- Signature baux emphytéotiques pour l'installation et l'exploitation de centrale photovoltaïque, avec le SIEL :
Centrale photovoltaïque au sol et annexes : Parc du Fourperet
Toit des Vallières : Augmentation du tarif de vente du MXH qui passe de 5 € à 10 € / MGW

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour.

Délibération n° 2024--01-01 :

Démissions de conseillers municipaux

Madame Gaëlle SIMON, par un courrier en date du 28 décembre 2023 et réceptionné en Mairie le 30 décembre 2023, a fait part de sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ». Par conséquent Monsieur Jérôme LASPRESES, candidat suivant de la liste « Osons ensemble », est désigné pour remplacer Madame Gaëlle SIMON au Conseil Municipal.

Monsieur Jérôme LASPRESES, par un courrier en date du 18 janvier 2024 et réceptionné en Mairie le 19 janvier 2024, a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ». Par conséquent, Madame Bernadette ROYET candidate suivante de la liste « Osons ensemble », est désignée pour remplacer Monsieur Jérôme LASPRESES au Conseil Municipal.

- **Le Conseil Municipal** prend acte :

- *des démissions de Madame Gaëlle SIMON et Monsieur Jérôme LASPRESES,
- *de l'installation en qualité de conseillère du conseil municipal de Labergement Sainte Marie de Madame Bernadette ROYET.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés. 13 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 30/01/2023

Publiée sur papier le 30/01/2023

Ecole des 2 lacs : Projet d'extension

En prévision de l'augmentation potentielle des effectifs des élèves de l'Ecole Publique des 2 Lacs dans les prochaines années, l'extension du bâtiment est envisagée.

Monsieur le Maire a pris contact avec l'inspectrice d'académie, Madame Pascale Claudel, au sujet de l'ouverture éventuelle d'une classe.

La décision sera prise le 02 février 2024.

Il convient de trouver une solution pour accueillir une classe supplémentaire à la rentrée 2024.

Pour l'instant, deux cabinets ont été consultés.

Pourcelot Guillaume architecte qui a fait une proposition d'honoraires :

Etude de faisabilité sur 2 ou 3 scénarios, avec estimation sommaire du coût des travaux pour 2 900 € HT soit 3 480 € TTC.

La commune est en attente de la proposition du cabinet Céline BOLE, rencontré le 23 janvier 2024, en présence de Madame Angélique CHOUFFE et du directeur de l'école Monsieur Hervé TISSOT.

Monsieur Régis ROBBE précise que d'autres architectes pourraient être consultés.

Monsieur Daniel PASQUIER se questionne sur le transfert de la compétence scolaire – péri scolaire et extrascolaire à la Communauté de Communes et du financement de cette extension.

Monsieur le Maire précise que pour cet investissement, le financement se ferait par un emprunt, qui pourrait faire l'objet d'un transfert en même temps que la compétence. Le projet est en cours de montage. Des précisions seront données ultérieurement.

Compte rendu de la commission terrain

La commission « terrain » s'est réuni le samedi 13 janvier 2024, afin d'étudier les dossiers suivants :

Projets de cession :

5 rue de Mouthe :

Projet de cession à Monsieur Guillaume MARMIER

La commission propose une cession au prix de 40 €/m². Reste à définir la limite du terrain vendu. L'idée serait de conserver le gros arbre et au moins 2 mètres en direction de la maison de Monsieur MARMIER.

Il convient également d'établir des servitudes pour les pêcheurs ainsi que pour l'entretien du terrain communal.

Les frais de bornage seront à la charge du demandeur.

Projet de cession à Monsieur Julien JACQUET

Monsieur Julien JACQUET a fait la demande pour une acquisition de terrain, parcelle AC178, situé contre son habitation et propriété de la commune.

Les réseaux d'assainissement passent sur cette parcelle. Il convient d'interroger la Communauté de Communes concernant ces réseaux.

La commission propose une cession au prix de 40 €/m². Les frais de bornage seront à la charge du demandeur.

Rue du Gros frêne :

Monsieur CORDIER a fait la demande pour une acquisition d'une bande de terrain jouxtant sa propriété. La commission propose une cession au prix de 40 €/m². Les frais de bornage seront à la charge du demandeur.

- 19 rue beau Site :

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

Un nouveau passage sur les lieux, en présence des propriétaires, est nécessaire pour repréciser les limites de terrains cessibles afin de tenir compte du stockage de la neige.

Projet de cession Madame Gilberte MARTIN – rue de l'Écluse

Madame Gilberte MARTIN a fait une demande d'acquisition de la parcelle AC 20. La commission souligne qu'il convient d'envisager la création d'un futur trottoir et un éventuel accès aux parcelles de Madame MARTIN pour ce secteur. De plus, une reprise du mur de soutènement situé un peu plus bas est toujours en réflexion. Le dossier est en cours d'analyse.

Projet d'acquisition de l'auberge et des terrains « au Coude »

La commune a exercé son droit de préemption sur cette vente avec un portage EPF. Les terrains pourraient faire l'objet d'une revente en terrains constructibles après bornage. Monsieur le Maire propose d'imposer un règlement architectural strict pour assurer une homogénéité de l'ensemble formé, ainsi qu'une vraie harmonie avec les constructions environnantes. De plus, la commission propose l'acquisition de trois parcelles privées le long de la route départementale pour être intégrées au projet d'ensemble :

Parcelles C 189 de 287 m², parcelle AD 199 de 715 m² et parcelle AD 197 de 50 m².

La commission propose un prix d'achat à 80 €/m².

Monsieur le Maire a rencontré l'un des propriétaires, qui a accepté de céder la parcelle AD 197 pour 50 m² au tarif de 80 €/m² ainsi que la parcelle C 49 au tarif du terrain d'aisance soit 40 €/m².

Monsieur Le Maire rencontrera le second propriétaire prochainement.

Madame TRIMAILLE et Monsieur PASQUIER s'interrogent sur le partenariat Commune – CCLMHD pour le rachat du bâtiment évoqué lors de la commission. Madame TRIMAILLE, membre du Conseil Communautaire, atteste qu'à ce jour aucune discussion ni délibération n'ont été prises concernant l'acquisition qui s'élève à 1'280'000 € hors frais et la rénovation de ces biens par la CCLMHD dont le coût n'est pas chiffré actuellement.

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre s'est déroulée en mairie en présence des représentants de l'EPF, le président et le vice-président de la CCLMHD, afin d'acter le montage du projet. Un courrier sera adressé à la CCLMHD en ce sens.

Monsieur Daniel PASQUIER s'inquiète des finances de la commune car la liste des projets envisagés est importante. Il précise qu'il est urgent qu'un plan de financement soit proposé, au Conseil Municipal.

Opération Alcome : emplacement des cendriers sur les voies communales

Dans le cadre de l'opération « ALCOME », des cendriers de rue doivent être installés. Les emplacements seront à étudier avec Messieurs Bruno SERENA et Régis ROBBE. A ce titre, un montant de 1 €/habitant/an est alloué par l'industrie du tabac à la commune dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

Monsieur Régis ROBBE fait part de son inquiétude au sujet du permis de construire d'une maison modèle « MIKIT » sur le terrain situé devant l'ancienne

épicerie POUX, 6 avenue de la gare. Il précise que la toiture 4 pans à faibles pentes et les formes et emplacements des ouvertures ne s'intègrent pas du tout dans le quartier et demande à ce que soit fait le maximum pour que cette construction s'intègre davantage dans son environnement.

Monsieur le Maire précise que dans la mesure où les règles de la zone sont respectées, la commune dispose de peu d'arguments.

Résidence seniors et périscolaire : Etude de faisabilité.

Un projet de construction sur la parcelle AC 74 est en cours de réflexion.

Une proposition du cabinet SEDIA Territoire 25 pour une étude de faisabilité a été adressée en mairie pour un montant de 9 620 € HT.

Madame Marie-Hélène TRIMAILLE fait remarquer que le montant est élevé pour faire un relevé de mesures et soulève quelques incompréhensions dans la proposition.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement le bornage est en cours avant l'acquisition du terrain par la commune et que pour l'instant il n'y a eu qu'une seule offre.

Le dossier suit son cours.

Bâtiment « ancienne gare ».

L'acquisition du bâtiment devrait être finalisée prochainement.

Le projet de réhabilitation consiste en la création de logements et de cellules commerciales.

Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), entité publique départementale, dont la commune est adhérente, propose un accompagnement sous forme de conseils destinés à répondre au besoin de compréhension de la situation et de réflexion préalable, qui pourra servir d'outil de décision et accompagnera également la commune tout au long de l'avancement du projet. Cette mission doit faire l'objet d'une convention d'adhésion à l'association dont le montant s'élève à 200 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour signer cette convention.

Monsieur Daniel PASQUIER demande ce qui sera proposé aux associations qui occupent les lieux.

Monsieur le Maire précise qu'une extension des ateliers municipaux est envisagée avec la création de travées supplémentaires.

Délibération N° 2024-01-02

CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE ET LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré

. **DECIDE :**

Le CAUE assiste la commune de Labergement Sainte Marie en réalisant une réflexion sur le projet de réhabilitation de l'ancienne gare.

La commune adhérera à l'association moyennant une cotisation annuelle de 200 € (deux cents euros).

. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés 13 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 30/01/2024

Publiée sur papier le 30/01/2024

Chaufferie plaquettes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un projet de chaufferie bois est à l'étude pour l'alimentation de l'espace Les Vallières et de l'école, dans un premier temps.

Actuellement, l'impact annuel du mode de chauffage est de 83 tonnes de CO2. 20 000 litres de fuel sont consommés ce qui représente une dépense d'environ 24 000 €.

Dans le cas d'une chaufferie plaquettes, l'impact est estimé à 7.8 tonnes de CO2 et la consommation serait de 87 tonnes de plaquettes pour un coût total de 12 180 €. Objectif conforme au SRADET.

Le projet bénéficie de 60 à 65 % de subvention. Le coût restant à charge pour la commune s'élèverait à environ 150 000 €. Dans cette perspective le retour sur investissement serait de 12 ans.

De plus amples informations seront recueillies pour la poursuite du projet.

Délibération N° 2024-01-03

Vote des impôts directs locaux 2024.

Les taux 2024 des impôts directs doivent être votés.
Monsieur le Maire propose une augmentation de 1%.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecis et 1639 a du code général des impôts, après en avoir **DÉLIBÉRÉ**,

• **DÉCIDE**

- De **FIXER** les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 16.32 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.41 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.25 %
- Cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 14.21 %

• **CHARGE** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Résultat du vote :

8 voix « pour »

3 voix « contre » : Sophie LAMBERT - Régis ROBBE - Bruno SERENA

2 « abstention » : Patrick THOMET – Daniel PASQUIER

Adopté. 8 « pour »

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 30/01/2024
Publiée sur papier le 30/01/2024

Compte rendu de la commission « bois »

La commission « bois » s'est réunie le 22 janvier 2024.

- **Travaux**

Suite à la coupe blanche dans la parcelle 34, il y aura une plantation en 5 nids avec barrière protectrice : 2 chênes pubescents - 2 tilleuls - 1 cormier
Le financement sera assuré par mécénat et une quote part commune à déterminer.

- **Entretien parcellaire**

Monsieur Daniel PASQUIER fait remarquer que l'ACCA réalise ces tâches depuis plus de 20 ans en contrepartie d'un loyer modéré.

- **Ilots de sénescence**

L'idée de création d'ilots de sénescence dans la parcelle 30 est définitivement abandonnée.

- **Boissau**

Un courrier a été adressé par la commune à l'ONF suite aux travaux de défrichement réalisés l'automne dernier, après décision d'une commission ONF + OFB + DDT.

Le passage du broyeur après arrachage a été supprimé. Le syndicat pastoral ainsi que la commune déplorent l'absence de concertation car selon eux, le passage du broyeur était nécessaire.

L'ONF se chargera de contacter Orange afin de savoir si la ligne téléphonique aérienne montant depuis les Longevilles est encore utilisée. Le mauvais état des fils et poteaux peut être dangereux. Il serait préférable de la démonter si celle-ci n'est plus en service.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré **VALIDE** ces propositions, à l'unanimité des présents et représentés.

Désignation de l'agent chargé de la mise en œuvre des procédures de sécurité.

Il convient de désigner un agent ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des procédures de sécurité) au sein de la collectivité.

Madame Véronique COULOT PAGNIER est nommée à ce poste.

Délibération N° 2024-01-04

Règlement des dépenses d'investissements avant le vote des budgets 2024.

Il convient de régler les factures d'investissements avant le vote des budgets 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré

- **VALIDE** le règlement des dépenses d'investissements suivantes :

- Acquisition terrain GIRARDET Huguette : Compte D 2111 - 1 840 €
- Rénovation appart Horizon : Compte 2138 - 1 614.30 €
- Balcon Horizon solde : Compte 2138 - 1 598.19 €

. **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés 13 « pour ».

Délibération transmise en Sous-Préfecture le : 30/01/2024

Publiée sur papier le 30/01/2024

Annulatifs de titre.

Suite au refus de la commune de Fourcatier Maison Neuve de régler les frais de débardage sur les routes communales de Labergement (délibération avec un vote à l'unanimité 10/10), il est nécessaire de procéder à une annulation du titre de de 235.56 € émis par la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

Questions et informations diverses.

- La borne de recharge véhicules électriques d'une puissance de 150 KWH est installée et fonctionnelle. Deux places de parking sont prévues. Un règlement d'utilisation est précisé sur place.
- Rénovation du beffroi :
Un rendez-vous avec l'architecte, Madame PROKL-BELET est prévu le 31 janvier 2024 à 14h30.
Le mécène a confirmé la prise en charge des travaux. Le dossier doit, parallèlement, faire l'objet de recherches de subventions DETR – ABF – Fondation du Patrimoine.
- NALDEO : Schéma directeur eau Theveny (enquête publique)
- Litige urbanisme : La commune a obtenu gain de cause pour la délivrance du permis 2022 P 004. Les parties attaquantes doivent chacune verser à la commune la somme de 750 €.
- RDV litige rue du Gros Frêne : Une médiation a été organisée entre riverains. En l'absence de l'un d'eux, aucun accord n'a pu être trouvé.
- Messieurs Régis ROBBE et Bruno SERENA estiment que les employés municipaux n'ont pas à entretenir les terrains des particuliers, d'autant qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire. Monsieur le Maire leur demande d'établir une liste faisant apparaître les travaux à réaliser sur terrains publics.
- Monsieur Daniel PASQUIER signale que les lumières de la terrasse de la

DEPARTEMENT DU DOUBS - COMMUNE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE
Réunion du Conseil Municipal

mairie sont souvent allumées. Monsieur le Maire lui indique que le projecteur est branché sur l'éclairage public et suit celui-ci.

- Monsieur Mickaël MARGUIER signale que l'éclairage de la Zone Artisanale ne diminue pas. Monsieur le Maire lui précise que cela est du ressort de la Communauté de Communes, propriétaire de la zone.
- Monsieur le Maire informe que l'horloge astronomique est en place au lac. L'éclairage s'éteindra à 21 h en hiver et 22 h 30 en été.
- Remise du planning des séances de Conseil Municipal 2024 et des réunions de la commission « finances » pour la préparation budgétaire 2024.
- Proposition date du prochain Conseil Municipal : le 15 février 2024 à 19h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

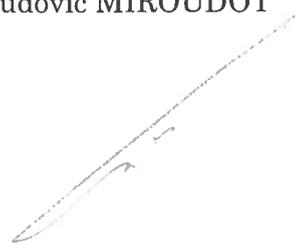
La secrétaire de séance,

Angélique CHOUFFE



Le Maire,

Ludovic MIROUDOT



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 janvier 2024, à dix-neuf heures trente, à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

2024-02-01	Démissions de conseillers municipaux
2024-02-02	Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE et la commune
2024-02-03	Vote des taux d'impôts directs 2024
2024-02-04	Règlement des dépenses d'investissement 2024 avant le vote des budgets 2024

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de mairie.
Liste affichée le 30 janvier 2024.

Le Maire
Ludovic MIROUDOT

